



Le Réseau Marocain de la Maîtrise de l'Énergie « REMME »

« Partager le savoir-faire pour une gestion efficace de l'énergie dans les villes marocaines »

La maîtrise de l'énergie, une composante essentielle de la transition énergétique

Le Maroc, à l'aube d'une transition énergétique, a adopté une politique visant à réduire sa dépendance énergétique et à diversifier ses sources d'énergie, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement et limiter les impacts de la volatilité des prix de l'énergie sur l'économie. La stratégie énergétique nationale s'est fixée comme objectifs à l'horizon 2020 d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production de l'électricité à 20% et de réduire la consommation de l'énergie de 12%. En effet, la maîtrise de l'énergie a été hissée au rang des priorités nationales et l'arsenal juridique y correspondant s'est considérablement étoffé à travers la promulgation de la loi 47-09, qui pose les principes de l'efficacité énergétique dans les secteurs clés de l'économie nationale, et de la loi 16-09, relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique. Pour atteindre les objectifs fixés, le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'efficacité énergétique se décline en mesures sectorielles à réaliser aussi bien au niveau national qu'au niveau local, couvrant les secteurs du bâtiment, du transport, de l'industrie, de l'agriculture et de l'éclairage public.

La réalisation des mesures sectorielles relatives à l'efficacité énergétique passe par la déclinaison territoriale de la stratégie nationale et la

mobilisation des différents acteurs locaux, vu l'importante marge de manœuvre dont ils disposent quant au développement de l'efficacité énergétique au Maroc.

REMME : Partenaire des Communes urbaines en matière de maîtrise de l'énergie

La réalisation des mesures sectorielles relatives à l'efficacité énergétique passe par la déclinaison territoriale de la stratégie nationale et la mobilisation des différents acteurs locaux, vu l'importante marge de manœuvre dont ils disposent quant au développement de l'efficacité énergétique au Maroc. C'est dans ce sens que le Réseau Marocain de la Maîtrise de l'Énergie (REMME) a été créé le 9 avril 2013, avec l'appui de la GIZ et de la DGCL. Aujourd'hui composé de 17 villes, il œuvre, dans le cadre des stratégies nationales, aux côtés des Communes urbaines pour les accompagner dans le développement de la maîtrise de l'énergie. Il vise à positionner la maîtrise de l'énergie au centre de l'action communale tout en renforçant les capacités de ses membres à travers des formations et voyages d'études. Les échanges, la capitalisation et l'appui conseil sont aussi au cœur de la démarche du REMME.



Structure du REMME



Approche et concept

Ce réseau est orienté vers la maîtrise de l'énergie dans les villes, en général, et le focus de son premier cycle porte sur la thématique de l'éclairage public. En effet, la facture énergétique pèse lourdement sur les équilibres économiques et financiers des collectivités locales, et représente dans certaines villes plus de 30% du budget communal.

Si l'éclairage public est un vivier d'économies, le Maroc doit faire en sorte de généraliser les mesures d'optimisation de la gestion de l'éclairage public au niveau des Communes, de sensibiliser les acteurs locaux aux normes nationales qui régissent le secteur et de renforcer les capacités managériales et techniques des élus et des cadres communaux. Pour le Maroc, comme pour les villes, la gestion optimisée de l'éclairage public permet de réaliser des économies d'énergie très importantes et doit répondre à deux questions :

Comment éclairer juste ?

Comment éclairer à moindre coût ?

C'est dans cette logique d'optimisation de la gestion de l'éclairage public que s'inscrivent les modules du premier cycle :

■ **Module 1 : Les outils de planification** comme le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), donnant aux collectivités locales une référence technique pour l'identification des niveaux d'éclairement, des types de sources et des choix des produits, en fonction de la typologie d'espace.

■ **Module 2 : Les modes de gestion** et les partenariats publics privés, permettant de guider les villes dans le choix du mode de gestion et de les sensibiliser sur les implications juridiques, managériales, techniques et financières de chaque mode.

■ **Module 3 : Le recensement et le diagnostic de l'éclairage public**, permettant aux Communes d'avoir une connaissance approfondie de leur patrimoine et de son état, et constituant la

base pour l'élaboration des plans d'investissements et pour le choix du mode de gestion.

■ **Module 4 : Les systèmes d'information géographique (SIG)**, outils puissants pour la gestion du patrimoine de l'éclairage public avec des apports importants au recensement, au diagnostic et à la mise aux normes des points lumineux.

■ **Module 5 : Entretien/maintenance de l'éclairage public**, consistant à fiabiliser et sécuriser le réseau d'éclairage public de façon à éviter tout risque d'incident majeur.

■ **Module 6 : Gestion des réclamations des citoyens**, visant à offrir une meilleure qualité de service.

■ **Module 7 : Les normes de l'éclairage public** suivant les nouvelles exigences environnementales pour réduire la facture énergétique ainsi que les pollutions dues à la lumière.

■ **Module 8 : La télégestion et les nouvelles technologies de gestion de l'éclairage public** qui offrent la possibilité de consulter à distance les états de fonctionnement des installations, la commande de l'éclairage, le contrôle et le paramétrage, la surveillance du réseau, l'analyse et le suivi en temps réel.

Les villes membres du REMME pourront capitaliser et apprendre des expériences de 6 villes qui devront, lors de la période 2016-2018, mener des projets pilotes visant à accompagner l'optimisation de leur éclairage public dans ses différents aspects. Les communes adhérentes pourront à la fois capitaliser et surtout appliquer les leçons apprises dans le cadre du Réseau et des différents cycles d'activités, elles pourront aussi sensibiliser les villes membres à des dimensions nouvelles et urgentes comme l'amélioration des CPS.

Le réseautage entre villes comme catalyseur du développement urbain

Une vingtaine de villes marocaines, dans le cadre du Programme CoMun initié par la GIZ et la DGCL, se sont regroupées en 5 réseaux autour de thèmes prioritaires du développement urbain. La formule retenue promeut un échange structuré qui valorise et diffuse le savoir-faire à une échelle nationale et régionale en vue de le faire converger vers des actions concrètes et innovantes. Les bonnes pratiques identifiées font l'objet d'échanges organisés par les villes et sont appliquées sous forme de projets pilotes innovants.

CoMun encourage, via la mise en réseau ainsi que les projets pilotes urbains, une concertation avec les structures centrales et les organismes de coopération, permettant à chaque partenaire de contribuer au renforcement de la ville comme acteur primordial du développement urbain.

Publications :

- État des lieux de l'éclairage public dans les villes membres REMME
- Recensement de l'éclairage public
- Support de formation et d'initiation aux SIG appliqués à la gestion de l'éclairage public.

Contact :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CoMun - Coopération municipale au Maghreb
Place Sefrou n°1, appt. 7 - Quartier Hassan, 10 000 - Rabat - Maroc
T : + 212 537 70 40 58
F : + 212 537 26 45 51
www.co-mun.net

Youssef Afkir
youssef.afkir@giz.de

REMME 17 villes membres	Agadir, Benguerir, Béni-Mellal, Benslimane, Chefchaouen, Fès, Kénitra, Marrakech, Mohammedia, Ouarzazate, Oujda, Rabat, Safi, Salé, Taroudant, Tétouan et Tiznit.
Partenaires	Direction Générale des Collectivités Locales / Ministère de l'Intérieur ; Coopération Municipale au Maghreb «CoMun»/GIZ
Date de création du réseau	Avril 2013